

APRES_COUP

Le calcul de l'interprétation peut prendre tout le temps de comprendre avant de déboucher sur le moment de conclure.

Il nous a été donné à tous l'instant de voir: une après-midi. Certains, dont je fais partie, avaient été mandatés pour travailler à la préparation de cet instant; ces statuts étaient préparés, réfléchis. Ils sont le fruit de quatre mois de travail, de débats animés et contradictoires, dans des groupes de réflexions ouverts où chacun pouvait venir apporter son point de vue et le soutenir. C'était à mon avis un texte suffisamment bon. Il présente un certain nombre d'avancées institutionnelles allant dans le sens de l'orientation des C.C.A.F. depuis leur origine.

Des innovations, des lignes de force, un axe pivot autour de la passe, un nombre important de dispositifs en place ou à expérimenter, ainsi qu'un protocole institutionnel outil de travail novateur . Pour mettre en application ces statuts, un groupe de personnes se proposait pour les faire fonctionner, ceux-là mêmes qui les avaient élaborés. Les enjeux théoriques n'ont pas été perçus . Seuls, les aspects politiques ou les dispositions concernant l'exercice du pouvoir et de la responsabilité ont été retenus. Je déplore que beaucoup d'interventions critiques et bien souvent démagogiques, ont abondés dans ce sens. La totale irresponsabilité de ces propos ont engendré un climat de méfiance et de suspicion, à l'égard du groupe qui se proposait au travail, mais aussi nommément autour de certains d'entre eux. D'autant que seule la proposition statutaire de ce groupe était avancée et soumise à l'assemblée.

Le résultat du vote sanctionna en fait l'impossible à soutenir ensemble un projet commun pour les C.C.A.F., c'est à dire l'impossibilité de se donner une base de travail et des règles de fonctionnement pour parer aux effets de prestance et faire barrage à la jouissance de chacun.

Le vote comme point de capiton d'une signification qui serait à venir mais qui a trouvé son point d'arrêt, sorte d'indépassable de l'énonciation.

Le temps de comprendre est maintenant venu pour nous tous . Pour moi, j'en ai saisi la portée et la gravité dans l'immédiat après-coup, mais il me faut encore du temps pour entendre les enjeux multiples et les conséquences irréversibles du réel de ce week-end. Le moment de conclure n'est pas encore venu, mais je le ferai savoir lorsque je serai saisi par lui.

Ce à quoi j'ai pu assister le dimanche n'est qu'un pâle reflet , qu'une caricature falote et grimaçante des débats et des enjeux qui avaient été soutenus jusqu'à alors aux C.C.A.F. Des débats à chaud menés précipitamment par quelques uns, sans que des orientations précises pour l'analyse puissent être mises en lumière, sans non plus qu'un temps de réflexion et de recul puisse donner un minimum de cohérence à ces statuts.

Le questionnement sur le rapport entre la psychanalyse et l'institution ne s'arrête pas pour tant pas là, et cet écart nécessite d'être travaillé et exploré dans tous ses déploiements.

Je compte me atteler, peut-être avec d'autres, pour continuer à chercher le fraitage qui permettrait un nouage acceptable du réel de la pratique avec le réel en jeu dans une institution pour la psychanalyse.

Didier Lauru, Juillet 91.

Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne

Paris, ce 25 septembre 91.

Chers collègues

A lire cette lettre que Dither Lauru nous demande de publier, il serait encore trop tôt pour déceler si les C.C.A.F en sont ou non venus au moment de conclure!

Trêve plutôt d'atermoiements! Car un tissu d'insinuations et le déni d'un échec ne nous cacheront pas que le principal de cette lettre ne fait qu'aller dans le sens d'une politique qu'il y a lieu, sans plus tarder, de démasquer celle du laisser pourrir.

L'absentéisme aux A.G., l'intimidation par les anciens, le non paiement de leur cotisation par la plupart des signataires du comité des 20 et de ceux qui les suivent, la rétention des clés du local autant que des informations importantes concernant le Colloque inter-associatif, des demandes d'admission, voire des demandes de passe, tout cela vise à une seule chose : empêcher le redémarrage de notre institution, contourner la voie légale, possible, mais hasardeuse, d'une dissolution, en pratiquant une dissolution rampante qui use des armes de l'abstention, de l'obstruction et des cancons!

A tout cela, l'ensemble du courrier que l'on va lire, et qui retrace les temps forts de notre dernière A.G. autant que les projets de notre association, dit non! Il faut nous remettre au travail effectif et laisser à leurs "travaux probants" les mauvais joueurs qui ne se décident pas à assumer leur rôle de minorité au sein de l'institution.

J'appelle encore une fois l'ensemble des membres de notre association à réfléchir et à se déterminer. La prochaine A.G n'obéira pas à des conditions de quorum et requiert une présence effective.

Pourquoi ne pas en profiter pour faire mentir la passion statutaire et nous retrouver tous ensemble pour une discussion franche et sans concessions sur ce qui nous réunit encore ou nous sépare.

Je gage que ce n'est pas irrémédiablement.

Jacques Nassif.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15/09/90

Une fois réglée la question des secrétaires de séance, l'ordre du jour prévu pour la matinée est:

*Le quorum,

*Le rapport financier,

'Délibérations et votes sur la passe et le protocole.

Se désignent pour le secrétariat de la matinée, S. Vallon (Toulouse) et M.-F. Franchisseur (Royat).

Pour J. Nassif, il faut délibérer sur la condition du quorum qui nous permet ou pas de siéger valablement. Est-ce que "nous sommes l'association"? C'est d'ailleurs la question que l'on nous pose sous la forme d'une lettre envoyée par trois collègues (Dumézil, Conté, Chauvelot) que certains ont reçue la veille.

Le définition du quorum est d'emblée contradictoire. Pour N. Pépin, la base est le nombre d'adhérents 1991; pour D. Poissonnier, d'après les statuts, c'est le nombre des adhérents 1990, même s'ils ne sont pas à jour de leur cotisation (tolérance d'une année de retard).

Dans l'attente d'informations complémentaires ou d'arrivée d'adhérents supplémentaires (le quorum atteint à cet instant dépasse celui calculé sur la base des adhérents de 1990), le trésorier D. Grimault donne lecture du rapport financier des comptes de l'Association. Cf rapport en fin de compte rendu.

En conclusion de ce rapport financier, même si les dépenses étaient bloquées, il manquera de l'argent pour terminer l'année 1991 si l'Association ne modifie pas son train de vie ou n'augmente pas son recrutement d'environ 20 à 30 adhérents supplémentaires. Il est précisé que nous sommes parmi les institutions les plus chères et qu'augmenter le prix payé par les membres serait mal venu.

L'attente et le débat se poursuivent sur la question du quorum et de son fondement juridique basé sur les statuts types 1901 (adhérents à jour de leur cotisation) ou sur les habitudes associatives antérieures. Certains proposent de passer outre, d'autres craignent une contestation administrative (référé), d'autres veulent attendre. On sollicite par téléphone des retardataires et on consulte des conseillers juridiques.

J. Nassif : "Je voudrais parler de la lettre de nos collègues. Pour moi, c'est une lettre de rupture. Je regrette que les signataires de la lettre ne soient pas là. Ce sont des moeurs regrettables que les analystes n'acceptent pas comme tous les citoyens les rapports démocratiques entre majorité et minorité. Sommes-nous obligés d'imiter Lacan et son style de maniement du transfert?"

D. Grimault commente les arguments de la lettre:

- 1) "Notre bureau est qualifié de "bureau de circonstance". Cette appellation me convient, si nous sommes à la hauteur des circonstances".
- 2) "Le débat sur le protocole a bien eu lieu en juin pour ceux qui voulaient y participer. Il suffit de le mettre en place, pratiquement".
- 3) "La lettre contient une contestation a priori du jury de la passe, avant même qu'il soit élu."

Quelques membres n'ayant pas reçu la lettre en question, D. Grimault en donne lecture.

A. Masson expose les raisons d'une candidature qu'il compte soutenir à ce jury. Il maintient sa candidature et regrette le discrédit que veut imposer cette lettre.

Un débat s'en suit sur la tentative de discrédit. N. Pépin fait remarquer qu'elle est de la même génération que les signataires : "Ce sont eux qui veulent nous priver de cette transmission dont ils ont la responsabilité".

T. Perlès compare l'attitude des signataires à un enfant qui reprendrait son jouet : la passe, en disant "c'est le mien, pas le tien". Il regrette ce comportement abusif de "propriétaire" et se demande comment, concrètement, fonctionnera le jury sans les analystes en question et ceux qui s'associeraient à leur position. Qui désignera les passeurs désormais? N. Pépin fera remarquer que tout analyste peut en désigner, même si elle-même n'a pas jugé bon de le faire depuis trois ans.

A. Masson déclare qu'il est inutile de rechercher des procurations téléphoniques contestables, que c'est le débat qui doit prévaloir, et non la question des votes et de leur validité.

Après une discussion confuse sur la différence entre une procuration orale et une procuration écrite, C. Jeangirard interpellera l'assemblée sur la "passion juridique refoulée des analystes". "Nous discutons sur de l'aléatoire, dit-il, en le prenant pour de la loi".

Pour Masson, les trois de la lettre nous disent qu'ils savent; quoi qu'il en soit de ce que je leur dois, et je leur dois beaucoup ajoute-t-il, doit-on les croire? Leur décision ne l'engage pas.

Pour M. Besse, il y a une division entre nous, entre certains de ceux qui ont fondé les Cartels et d'autres, mais il y a aussi une division en chacun de nous sur ces problèmes. Aujourd'hui, il faut travailler, mais il ne faut pas voter; Reporter ce vote à une assemblée ultérieure incontestable lui paraît nécessaire.

Un débat s'en suit sur l'empêchement" comme névrose collective. M. Jollivet fera remarquer que déjà l'assemblée de mars était empêchée, ce dont l'assemblée de juin s'était libérée. Il ajoute: "Cessons d'être empêchés par les autres, ne soyons qu'empêchés par nous-mêmes". M. Defrance fait remarquer que le fait que les signataires soient absents et ne se soient pas faits représenter explicitement, leur donne une présence bizarre parmi nous. Une forme de "hantise" est induite par cette lettre, hantise dont nous devons nous débarrasser, en l'analysant.

F. Wilder: "Ces trois analystes nous manquent, comme A. Rondepierre nous manque. Ils nous ont formé. Ce sont les analystes de plusieurs d'entre nous. Pour moi, l'engagement vis-à-vis d'une institution, c'est quand ce que je reçois m'intéresse plus que ce que je donne. Ces trois personnes ne reçoivent peut-être pas assez de notre association, ils ne parlent que de ce qu'ils donnent (ancienneté, expérience de la passe à l'EFP...)"

Pour S. Vallon, la logique du tout ou rien prévaut encore dans la démarche des trois collègues qui, pour lui, sont plutôt des aînés que des maîtres. Ils tentent de dénier la décision souveraine de l'assemblée de juin. C'est une manoeuvre politicienne (certes permise et souvent utilisée ailleurs...) d'écrire sans venir débattre et de prophétiser une dissolution, en mettant en balance leur démission. Ce sont des jeux d'assemblée autant que des jeux de transfert. Il regrette cette logique lacanienne ou gaullienne du coup de force où l'alternative serait entre le piratage et le sabotage.

5

"J'estime ces collègues un par un, mais leur démarche me paraît opposée à notre principe démocratique (sauf la théâtralité triste d'une scène d'adieux), même si la démocratie est toujours asymptotique à nos conduites collectives." Il propose que l'on débattre au fond et que l'on fasse fonctionner l'association qui en a les moyens, par exemple pour la passe on peut compter, dans la salle, 8 anciens membres de jury.

Il est d'accord sur l'objectif ultime de la lettre, mais pas sur le moyen. Il s'agit bien par la négociation et le débat de renouer nos liens de reconnaissance et de travail. Il ne convient donc pas de dissoudre, mais de refonder une communauté viable.

C. Oddoux demande à J. Nassif de préciser ce qu'il entend par tradition lacanienne de maniement du transfert.

J. N. : "Lacan a toujours parlé pour enseigner et pour diriger son association, sauf au moment de dissoudre à la fin de sa vie. Il a alors écrit, mais en demandant à chacun de lui répondre, ce que ne font pas nos compères.

E. Didier : "Je vais lier le privé et le public en rapportant un fait personnel. Mon analyste, qui n'est pas un des trois dont on parle, ne supportait pas que ses patients finissent de l'aimer et s'en aillent. A l'inverse de ce qu'enseigne Lacan sur la théorie de la fin de la cure, c'est lui qui traitait ses analysants comme des objets a. Cela produisait, vous vous en doutez, des effets dépressifs graves sur ceux-ci. Je l'ai éprouvé. Ces trois analystes font pareil. C'est en terme d'amour qu'ils s'adressent à nous. Ils disent : "vous nous aimez plus, alors on vous aime plus!"... Je voudrais ajouter quelque chose, je me passe facilement de quelqu'un qui me traite comme une "merde".

D. Poissonnier veut revenir sur le terme d'empêchement. Le protocole nouvellement appelé "de recherche" lui paraît à peine modifié par les décisions de l'assemblée de juin. Cependant, il se demande pourquoi il y a urgence de sortir une liste, alors que les signataires de la lettre s'y sont toujours opposés pendant plusieurs années. Est-ce simplement une réaction à

l'initiative de Leclaire? Il demande si, sur la passe, le travail de publication qui a été préparé peut être édité; sinon, pourquoi?

A. Jézéquel donne des informations sur les travaux et les écrits accumulés sous forme d'un dossier copieux. Pour lui, la publication n'est pas prête et même ne lui paraît pas possible en l'état actuel de ces écrits (anonymat etc.).

Un échange suit sur la manière de consulter ce dossier et les conditions de son accès.

J. Nassif, ayant pris connaissance du décompte final des présents et représentés (67) estime que l'AG peut valablement délibérer. "J'en prends le risque!" Il appelle des candidatures pour le protocole de nomination.

A. Masson: "Le qualificatif d'expérimental est important, il y a là un enjeu éthique dans mon adhésion à une association qui se pose légitimement cette question de la liste des analystes."

S. Wilder demande que l'on respecte les formes juridiques. Délibérons, demande-t-il, et préparons les votes. Les candidatures pour les postes à pourvoir peuvent s'exprimer.

E. Didier propose de lire un texte résumant ce qu'il a appris au jury de la passe. "Mes réflexions portent sur les avatars qu'un sujet, ici l'analysant-passant, entretient avec certains signifiants clefs : qu'il soit à tel signifiant mal arrimé, en attente de confirmation, ne sachant que faire d'une chose énigmatique dans sa constellation signifiante, renvoyant sans doute à une zone muette de sa grammaire fantasmatique; ou qu'il se vive comme dévoilé, originé d'un signifiant pesant d'un poids tel que le sujet lui cède la place, se faisant dans cette conjoncture enseigner d'un signe dont il dépend: qu'il s'en éprenne jusqu'à l'abhorrer, le sujet renonce à parier sur l'équivoque en ce point.

"Une cure doit pouvoir être le lieu de la remise en jeu des rapports du patient à ces signifiants particuliers, et le psychanalyste celui qui, sachant qu'il n'y a d'issue vivante que par l'établissement d'un passage d'un signifiant à un autre, se propose d'être l'ouvreur éventuel de ce passage. Les passes laissent chaque fois entendre comment l'analyste est requis à cette fonction d'ouvreur par le pari du patient et par l'existence d'une fonction qui mettrait en pièces l'impact conféré au signe.

"Alors, quand cet événement qu'est le passage n'a pas eu lieu dans la cure, un tel nonévènement peut-il se transmettre, s'entendre, voire faire enseignement, c'est-à-dire métaphorisation pour un jury?"

"J'insiste sur ce point : le psychanalyste aurait à être suscité, requis autant par ce qui a fait événement que par ce qui paraît n'avoir pas pu faire événement. Que cette fonction d'ouvreur à un passage de métaphorisation, c'est-à-dire à du vivant, soit possible ou non pour tel sujet et tel signifiant, dépend sans doute de l'analyste, de son propre trajet, sans doute aussi d'une impossibilité tenant au réel même.

"Si la transmission peut faire défaut d'une génération d'analystes à la suivante, ou des membres d'un jury à leurs confrères, mon hypothèse est donc que cette carence est soit liée à un défaut de transmission de certains patients eux-mêmes vers leur analyste, soit au fait que l'analyste soit à son insu placé en position de regard abstrait, comme évidé par la mise en abstraction pour le patient et par lui de tel signifiant.

"Mais ce défaut de transmission peut venir aussi d'une difficulté des praticiens eux-mêmes à situer leur place de sujet devant le passage de la folie, de la perversion, ou plus banalement de la chiennerie dans leur propre famille, dans l'histoire de leur cité, donc dans leur propre pensée, et d'articuler les rapports entre leur désir d'analyste ou d'analyse et ces sombres

passages. Il me paraît alors exigible qu'ils puissent examiner entre eux si de tels passages ont fait pour eux événement ou non-événement: faute de quoi, on ne voit pas comment ils pourraient prétendre honorer leur fonction".

Un débat s'ensuit où T. Perlès fait remarquer son intérêt, s'il était candidat, pour assurer dans la passe la métaphorisation après-coup de ce "réel". La discussion porte sur l'après-coup comme incontournable, et pas seulement comme ratage imputable à l'analyse du candidat, mais à l'analyse comme processus déterminé.

D. Grimault et C. Oddoux demandent où l'on peut consulter les archives et les travaux sur la passe.

S. Wilder : "Cela va faire hurler, mais si les trois signataires repartent avec leur rapport sur la passe, ne faudrait-il pas conclure que c'est seulement quand l'expérience aura été arrêtée qu'il deviendra possible d'en parler!"

P. Gamier note les difficultés et les équivoques dans les formulations à propos de la passe. N. Pépin s'associera à un constat d'erreurs de formulation chez Lacan à propos de la passe.

j. Nassif. Nous approchons de la fin de notre réunion du matin. "Peut-on constater, de Freud à Lacan, le déplacement du paradigme freudien de la découverte de l'inconscient, d'un ancrage hystérique vers un ancrage dans le champ paranoïaque des psychoses, dont l'index serait la définition par Lacan de la cure comme "paranoïa dirigée". Il y a là une proposition de travail pour les analystes. Que les lacaniens aujourd'hui prennent la responsabilité de dire où ils en sont. Si la psychose constitue une limite de l'analysable pour Freud, n'y-a-t-il pas une limite de l'analysable chez les névrosés aussi? N'oublions pas que, pour Lacan, la psychose est ce qui est le plus proche du "normal". Ces réflexions pourraient être à la base d'un travail de congrès.

Notre association a pris, avec succès jusqu'à ce jour, une responsabilité très lourde en faisant vivre correctement une procédure de passe. Elle est peut-être la seule à l'avoir fait parmi nos collègues lacaniens. Peut-être cela a-t-il trop absorbé nos moyens malgré

tout limités. Nous devons continuer à la soutenir en la réajustant à nos réalités d'aujourd'hui.

En réponse à une question de J. Nassif relative aux recherches engagées à la clinique de Chailles sur la position et les réflexions de Freud à propos de la psychose (recherche animée par Sylvain Rappaport), C. Jeangirard fait remarquer qu'il y a un évitement de Freud par rapport à la psychose, mais aussi, une stratégie très concertée par rapport à la psychiatrie.

T. Foulliaron : "Lacan sur la fin ne parle plus de forclusion, même le ternaire R.S.I est à retrouver. Il renverse complètement sa perspective antérieure pour se demander comment Joyce (malgré cette forclusion paternelle) peut vivre et créer une telle oeuvre."

A. Maître : "Je voudrais dire, comme d'autres, l'intérêt du témoignage d'Eric Didier. Cette théorie de la fin de la cure était une fiction idéale. La passe montre ce qu'il y a de symptomal dans la fin d'une analyse".

J. N. : "Je propose d'arrêter nos débats là-dessus. Nous reprendrons cet après-midi".

Compte rendu de S. Vallon, ciselé grâce aux notes de M. F. Franchisseur et à celles d'E.

Didier pour son intervention sur la passe.

DIMANCHE APRES-MIDI

CONSTITUTION DU CONSEIL DE L'ASSEMBLÉE.

Seront tour à tour examinés les différents postes à pourvoir:

Courrier (J. Nassif responsable) : P. Eyguesier se propose.

Publications et cartels (P. Salvain resp.) : J.-P. Dromard, absent mais intéressé par les publications. Françoise et Sean Wilder également, "à condition que cela n'entraîne pas trop de déplacements". Autres : A. Jézéquel et N. Pépin.

P. Salvain évoque Tribune III, pas publiable dans l'immédiat, mais qui devrait favoriser un passage au public d'élaborations sur la passe. Nécessité de "communiquer notre travail" et de se remettre à l'écrit en "visant une audience autre". Appel à des écrits, éventuellement liés au Congrès de Montpellier. Les publications supposent un investissement financier de l'association.

M. Defrance et D. Debt se proposent de participer au Conseil de l'assemblée à propos des cartels.

Dispositifs (resp. M. Jollivet). Préambule de M. Jollivet: Le débat est ouvert. Le protocole institutionnel proposé par R. Grimberg sera-t-il mis en oeuvre? Le Trait du cas n'était pas un dispositif à proprement parler, Claude Dumézil lui-même ne souhaitant pas qu'il soit relié aux Cartels. Autre dispositif proposé par E. Didier, C. Oddoux et M. Jollivet : structurer l'institution, sortir des difficultés posées par la nomination et répondre aux questions posées par l'APIJI. Ou bien pas de nomination possible, mais témoignage donné par chacun. Tel le dispositif proposé par J. Nassif, fondé sur la transmission d'une expérience, l'expérience de bord". Tous ces dispositifs ont leurs défauts, les uns allant du côté de la nomination de l'institution, les autres du côté de la nomination de l'analyste. La question ouverte en ce moment de l'histoire des Cartels est celle de la transmission: le modèle hérité de l'école freudienne ne fonctionne plus.

Essayer d'inventer un dispositif qui soit le reflet de la situation actuelle, marquée, entre autres, par l'absence d'anciens susceptibles de permettre aux nouveaux d'anticiper sur une reconnaissance en leur adressant des clients.

Personnes désirant travailler avec M. Jollivet: Geneviève Voyot-Godot, Thierry Perlès, F. Wilder, M. Besse.

Discussion

M. Besse : "S'agit-il de repenser l'ensemble des dispositifs, ou d'appliquer le dispositif prévu par les statuts"?

M. J. : Il s'agit de faire l'expérience d'un dispositif, sans exclure la réflexion sur ses éventuels défauts. Par exemple, le dispositif proposé par J. Nassif, qu'on pourrait mettre en oeuvre, n'est pas opératoire en ce qui concerne la nomination.

J. Nassif : Rétrospective sur l'élaboration du dispositif de "bord". Dispositif destiné à recueillir le témoignage de moments "où un analyste est confronté à la perte de ses repères, où il n'est plus analyste, de moments où il a fallu transgresser pour que ça ne s'arrête pas. Un tiers est requis pour les recueillir, faisant surgir de l'analyste entre l'analysant et l'analyste". "Il nous est apparu que ni l'analysant effectif ni l'analyste effectif ne pouvaient être nommés analystes. En revanche, l'analyste supposé pouvait apparaître au tiers formé par le cartel : voilà l'hypothèse. L'un d'entre nous ayant été en position de tiers transmet ce moment de bord à un autre cartel (cependant aucun d'entre nous ne l'a fait). C'est tout à fait risqué, mais passionnant. On est amené à parler de choses concrètes et impliquantes. Je serais intéressé que des cartels de ce type se forment et qu'il y ait du plus un, c'est-à-dire que ça circule. Un témoignage indirect est à mettre en place où ce qui serait porté serait un discours d'analysant,

ce qui différencie radicalement ce dispositif de celui de la passe. Moyen de remettre les analysants à leur place d'initiateurs du transfert et de garants de l'analyse."

André Masson: Comment ça fonctionne?

J. N. : Il suffit de constituer un cartel en sachant qu'à tour de rôle chacun va parler d'un moment de bord. Dans l'institution, quiconque se déclare analyste prend le risque d'être tiré au sort pour écouter un moment de bord. Alors que dans un contrôle, le moment de crise est surmonté, dans le dispositif de bord, il est constitué en objet. Cette procédure a éveillé l'intérêt d'un certain nombre de participants lors du dernier congrès interassociatif. Si elle nous intéresse, rien ne devrait nous interdire de constituer rapidement trois ou quatre cartels.

M. J. : Il est nécessaire d'en passer par une inscription institutionnelle des sujets de ce dispositif.

J. N. : J'avais proposé l'enregistrement au secrétariat d'une liste secrète de "se disant analystes", mais la méfiance l'a emporté (alors que l'art. 9 prévoyant la nomination a été voté).

P. S. : Nul besoin que cette inscription soit statutaire pour exister. Elle comporterait en effet un risque de reproduire la hiérarchie prévalant à l'Ecole freudienne.

N. Pépin: Comment émerge le plus un?

J. N. : Il y a toujours eu quelqu'un qui était plus sensible à la difficulté exposée. Cette personne peut susciter un cartel, où la difficulté analysant-analyste en cause intéresserait la psychanalyse elle-même.

T. Foulliaron : Le psychanalyste n'est-il pas, par définition, toujours sur cette corde raide? Il arrive souvent que le dispositif divan-fauteuil ne fonctionne pas. Certains patients borderline imposent, par leurs difficultés à entrer dans le transfert, des modifications de la technique analytique.

J. N. : A mes yeux, il ne s'agit pas du patient "borderline", mais du psychanalyste borderline (terme que je récusé). Il s'agit bien des difficultés de l'analyste.

Sean Wilder Cette question intéresse beaucoup de monde et je suis prêt à y participer. De nos jours, l'analyste ne peut rester indemne. Peu d'analystes se fixent sur une théorie de la cure dont il ne faudrait pas dévier.

Geneviève Thouvenin : Qu'en est-il du membre du cartel qui aurait recueilli la difficulté? Attend-on de lui qu'il transmette à un autre cartel?

J. N. : Je suis conscient d'avoir choisi l'institution du cartel plutôt que celle du jury. À mon sens, il n'y a pas de cartel tant que celui-ci ne s'ouvre pas, ne se dissout pas. Un cartel doit se donner des tâches précises. Pour qu'il ne s'éternise pas, il faut trouver un moment de réduction (analogue à la proposition de la passe chez Lacan, mettant en cause un moment réduit de l'analyse). Il s'agit de trouver le moment utile, le moment de paroxysme. Par ex., la fin des entretiens préliminaires, où la fin de la psychothérapie que comporte une analyse (est-ce que l'analyse va continuer?), ou des moments de deuil, pouvant recouper un deuil chez l'analyste, ou la fin de cure... Dans ces cas nos interventions, aussi fulgurantes soient-elles, et quelle que soit leur efficacité dans l'après-coup, nous échappent tout à fait. Il est préférable que le témoin de ces

moments soit un "tiers", plutôt que le conjoint ou le contrôleur.

T. P. Pourquoi appelez-vous cela des moments de bord, alors que c'est cela être analyste?

J. N. : Parce qu'on ne le sait pas assez. L'analyste travaille avec les limites (pas tout le temps, heureusement).

N. Pépin : N'est ce pas la fonction du contrôle?

J.N. : Je n'ai pas souvent entendu des contrôleurs parler des moments de bord. Ce serait dommage de les perdre, de céder à l'envie de ne pas s'y appesantir, de passer à autre chose.

S. Wilder Dans quelle mesure devons-nous accepter l'idée que tout doit être axé sur une transmission possible? Tout récupérer? [Pourquoi ne pas attendre] de prendre de la bouteille?

J. N. Pas un analyste, si chevronné soit-il, qui ne rencontre de tels moments de difficulté. Ce serait intéressant d'entendre les analystes chevronnés.

S. W. : La différence avec l'analyse de contrôle est très à-propos, car un effet du contrôle est d'enlever quelque chose de l'angoisse de ces moments de bord. Tout de même, un intérêt du contrôle est de diminuer la charge d'angoisse de l'analyste débutant.

J.N. : Je m'adresse à tout le monde, pas seulement à des analystes débutants.

André Masson: [S'il s'agit d'un] temps d'après-coup, [comment l'évaluer]?

J. N. Ce sont des moments évanescents. Il faut en témoigner peu de temps après. 15 jours, un mois...

P. S. : L'intéressant est que l'initiative vienne de l'analyste qui s'implique dans le dispositif, contrairement à ce qui est présupposé par les autres protocoles.

M. Larnaud : On dirait que vous attendez de l'héroïsme de la part des participants à ce dispositif!

J. N. : Ce n'est pas à cause des sentiments héroïques qu'il y aura une bonne réduction. Quand un analyste parle de sa pratique, qu'est-ce qui est le plus éclairant?

M. Larnaud : Dès qu'il parle de sa pratique, l'analyste ne parle-t-il pas forcément d'un moment de bord?

J. N. : L'analyste ne parle pas souvent des moments de bord. Ce sont des moments où il est requis d'inventer. Et est-ce que c'est héroïque d'inventer? Je ne le crois pas.

A. M. : Il faut une liste préalable.

J. N. : Absolument. Le tirage au sort est-il une garantie pour éviter la colle? D'autre part, tirer au sort des gens qu'on ne connaît pas est peut-être plus héroïque. On pourrait aussi concevoir des cartels par affinité, mais où on introduirait des patients un peu coriaces.

CONGRES

Lieu et dates retenues : Montpellier, du vendredi 29 au dimanche 31 mai. Les partenaires associés à ce congrès (Michel Royer, Main Didier-Weil, Françoise Petitot, Jean-Pierre Winter...), ont proposé d'infléchir le titre "Pourquoi faire une analyse?" "Le symptôme : pourquoi faire une analyse? (M. Royer) et "le symptôme : pourquoi pas une analyse?". (A. Didier-Weil).

Thèmes avancés:

- 1) La médicalisation, les feuilles de Sécurité sociale.
- 2) Pratiques mixtes (pratiques psychiatriques, lorsqu'elles débouchent sur l'analyse. De quelle façon s'opère le passage d'une demande formulée à un psychiatre à une proposition d'analyse).
- 3) Les limites que posent à la pratique analytique des demandes de psychotiques. Quel accueil un psychanalyste peut-il aujourd'hui accorder à ce genre de demandes?
- 4) Les conditions de l'acte analytique. Modes d'énonciation de la règle analytique (faut-il supposer que la demande va la produire, ou faut-il l'énoncer?).
- 5) Le titre "Pourquoi faire une analyse?" est de nature à intéresser un public large. Il engage également au travail : quels sont les résultats effectifs d'une analyse? (P. Salvain propose une piste de travail à partir de l'écart entre em fall -un cas- et Emnfall -ce qui vient- dans le texte freudien).

On souhaite que ce congrès, auquel des collègues d'autres associations (Convention, Coût freudien...) s'associent, marque une étape dans la fin des affrontements d'appareils. Pour permettre un large brassage d'idées et de personnes, des tables rondes seront préférées aux exposés ex cathedra. Les interventions seront vives, quoique préparées soigneusement, et laisseront la place à la discussion.

F. W. Le thème du congrès me paraît réintroduire l'aventure analysante. Aucun accord théorique préalable n'étant exigé, il est par ailleurs susceptible de réunir un large auditoire. De nombreux locaux nouveaux peuvent l'accueillir à Montpellier même. Les ressources de la ville (Théâtre par ex.) pourront être mises à profit. la ville et ses alentours comportent de nombreux lieux institutionnels à pratique mixte. Des questions se posent : pourquoi faire une analyse avec des psychotiques, avec des enfants?